



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)
Description du produit	: Liquide huileux.
Type de produit	: Liquide.
UFI	: 9A0V-P5FF-4994-N6VY
Code du produit	: TBX0011

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
Consommateur	
Industriel	
Professionnel	
Utilisations non recommandées	Raison
Non identifié.	-

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RUST-OLEUM EUROPE

Martin Mathys NV, Kolenbergstraat 23, B-3545 Zelem, Belgique

No de téléphone: +32 (0) 13 460 200

N° fax: +32 (0) 13 460 201

Tor Coatings Limited

Unit 21, White Rose Way, Follingsby Park, Gateshead, Tyne & Wear, NE10 8YX Royaume-Uni

No de téléphone: +44 (0) 191 4106611

N° fax: +44 (0) 191 4920125

enquiries@tor-coatings.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : rpmeurohas@rustoleum.eu

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone Belgique : Centre antipoisons: +32(0)70 245 245

#### Fournisseur

Numéro de téléphone Belgique : +32 28083237

Heures ouvrables : 24 / 7

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Conseils de prudence

Généralités

- : P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

- : P280 - Porter des gants de protection.

Intervention

- : Non applicable.

Stockage

- : Non applicable.

Élimination

- : P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

- : alcool benzylique  
(Z) -, a . - (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl)  
alkyl (C9-11)  
anhydride maléique

Éléments d'étiquetage supplémentaires

- : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

- : Non applicable.

Détergents - Règlement (CE) n° 907/2006

- : Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

- : Non applicable.

#### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

- : Non applicable.

Avertissement tactile de danger

- : Non applicable.

**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) no 2020/878 - Belgique**

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Le produit répond aux critères de propriétés perturbatrices endocriniennes conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Belgique

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	REACH #: 01-2119456620-43 CE: 926-141-6	≥25 - ≤50	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1] [2]
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	REACH #: 01-2119457273-39 CE: 918-481-9 Indice: 649-327-00-6	≥10 - ≤25	Asp. Tox. 1, H304 EUH066	-	[1] [2]
alcool benzylique	REACH #: 01-2119492630-38 CE: 202-859-9 CAS: 100-51-6 Indice: 603-057-00-5	<1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	ETA [oral] = 1200 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 4,178 mg/l	[1]
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	REACH #: 01-2119450011-60 CE: 252-104-2 CAS: 34590-94-8	≤1	Non classé.	-	[2]
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)	CAS: 709014-50-6	<1	Skin Sens. 1, H317	-	[1]
anhydride maléique	REACH #: 01-2119472428-31 CE: 203-571-6 CAS: 108-31-6 Indice: 607-096-00-9	≤0,1	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317 STOT RE 1, H372 (inhalation) EUH071	ETA [oral] = 400 mg/kg Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0,001%	[1] [2]

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

			<b>Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>		
--	--	--	---	--	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxydes d'azote

### **5.3 Conseils aux pompiers**

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour les pompiers (y compris les casques, les bottes et les gants de protection) conformes à la norme européenne EN 469 procureront une protection de base lors d'incidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-securistes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>Pour les secouristes</b>	: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	
<b>Petit déversement accidentel</b>	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
<b>Grand déversement accidentel</b>	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	: Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures de protection</b>	: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
<b>Conseils sur l'hygiène générale au travail</b>	: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle / Indices d'exposition biologique

##### Belgique

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	<b>Valeurs Limites (Belgique, 6/2007)</b> MPT 8 heures: 1065 mg/m <sup>3</sup> ((comme nonane) (200 ppm)). Forme: Vapeurs.
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	<b>Recommandé par le fabricant (Belgique, 2009)</b> <b>[hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</b> MPT 8 heures: 1200 mg/m <sup>3</sup> ((184 ppm)). Forme: Vapeurs.
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	<b>Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)</b> <b>[Dipropylèneglycolmonométhyléther]</b> Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 308 mg/m <sup>3</sup> .
anhydride maléique	<b>Valeurs Limites (Belgique, 12/2023)</b> Valeur limite 8 heures: 0,0025 ppm. Forme: vapeur et aérosol. Valeur limite 8 heures: 0,01 mg/m <sup>3</sup> . Forme: vapeur et aérosol.

Aucun index d'exposition connu.

##### Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

##### DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Résultat	Valeur	Effets
alcool benzylique	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée</b>	47 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation</b>	450 mg/m <sup>3</sup>	Effets: Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	9,5 mg/kg bw/jour	Effets: Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	90 mg/m <sup>3</sup>	Effets: Systémique

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Court terme - Voie cutanée</b>	28,5 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Court terme - Inhalation</b>	40,55 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Court terme - Voie orale</b>	25 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	5,7 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Inhalation</b>	8,11 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie orale</b>	5 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée</b>	20 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b>	4 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	8 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale</b>	20 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b>	4 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation</b>	27 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	5,4 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	22 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation</b>	110 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée</b>	40 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b>	4 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b>	4 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	5,4 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	8 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale</b>	20 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée</b>	20 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	22 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation</b>	27 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée</b>	40 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation</b>	110 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	65 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	310 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	15 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Inhalation</b>	37,2 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie orale</b>	1,67 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	0,00414 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	0,043 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b>	0,0021 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	308 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	283 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	37,2 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale -</b>	121 mg/kg bw/	<u>Effets:</u>

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

anhydride maléique	Long terme - Voie cutanée	jour	Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b>	36 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b>	36 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	37,2 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b>	121 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	283 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	308 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation</b>	0,8 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée</b>	0,04 mg/kg	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	0,4 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	0,05 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b>	0,06 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b>	0,08 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Local
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation</b>	0,081 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Local
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale</b>	0,1 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée</b>	0,1 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b>	0,1 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b>	0,2 mg/kg bw/jour	<u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation</b>	0,2 mg/m <sup>3</sup>	<u>Effets:</u> Local

PNEC

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Résultat	Valeur	Remarques
alcool benzylique	<b>Eau douce - Facteurs d'Évaluation</b>	1 mg/l	-
	<b>Marin - Facteurs d'Évaluation</b>	0,1 mg/l	-
	<b>Sédiment d'eau douce - Facteurs d'Évaluation</b>	5,27 mg/kg	-
	<b>Sédiment d'eau de mer - Facteurs d'Évaluation</b>	0,527 mg/kg	-
	<b>Sol - Facteurs d'Évaluation</b>	0,456 mg/kg	-
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation</b>	39 mg/l	-
	<b>Eau douce</b>	2,3 mg/l	-
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b>	39 mg/l	-
	<b>Sédiment d'eau douce</b>	5,27 mg/kg	-
	<b>Sol</b>	0,456 mg/kg	-
	<b>Sédiment d'eau de mer</b>	0,527 mg/kg	-
	<b>Eau douce</b>	1 mg/l	-
	<b>Eau de mer</b>	0,1 mg/l	-
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	<b>Eau douce - Facteurs d'Évaluation</b>	19 mg/l	-
	<b>Marin - Facteurs d'Évaluation</b>	1,9 mg/l	-
	<b>Sédiment d'eau douce</b>	70,2 mg/kg dwt	-
	<b>Sédiment d'eau de mer</b>	7,02 mg/kg dwt	-
	<b>Sol</b>	2,74 mg/kg	-
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b>	4168 mg/l	-
	<b>Eau douce</b>	0,00128 mg/l	-
	<b>Eau de mer</b>	0,0004 mg/l	-
anhydride maléique	<b>Eau douce</b>	0,04281 mg/l	-
	<b>Eau de mer</b>	0,004281 mg/l	-
	<b>Sol</b>	0,0415 mg/l	-
	<b>Sédiment d'eau douce</b>	0,334 mg/kg	-
	<b>Sédiment d'eau de mer</b>	0,0334 mg/kg	-
	<b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b>	44,6 mg/l	-

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### Protection de la peau

Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques.

Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

**Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. 4 - 8 heures (temps avant transpercement) : caoutchouc nitrile (0.5mm) ou chlorure de polyvinyle (PVC) gants

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante: EN374. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Protection du corps** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Porter des survêtements ou une chemise à manches longues. (EN 467)

**Autre protection cutanée** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- |   |   |
|---|---|
| <b>Protection respiratoire</b>  | : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: Utiliser des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués dans les situations où le produit est susceptible d'être atomisé ou de s'envoler. (comme le filtre A) (EN 140) |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.   |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	: Liquide.						
<b>Couleur</b>	: Brun.						
<b>Odeur</b>	: Faible						
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible.						
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	: <del>Non applicable.</del>						
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	: <del>184°C (363,2°F) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del>						
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique et chaleur. Lorsque le produit est chauffé, des vapeurs inflammables peuvent être émises. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.  <del>Seuil minimal: 0,61% [Calculé (règle de mélange Le Chatelier)] Seuil maximal: 7,11% [Calculé (règle de mélange Le Chatelier)]</del>  <del>Vase clos: 65°C (149°F) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del> <del>227°C (440,6°F) [Littérature hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del> <del>Non applicable.</del>						
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	  <del>Seuil minimal: 0,61% [Calculé (règle de mélange Le Chatelier)] Seuil maximal: 7,11% [Calculé (règle de mélange Le Chatelier)]</del>  <del>Vase clos: 65°C (149°F) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del> <del>227°C (440,6°F) [Littérature hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del> <del>Non applicable.</del>						
<b>Point d'éclair</b>	  <del>Vase clos: 65°C (149°F) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del> <del>227°C (440,6°F) [Littérature hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del> <del>Non applicable.</del>						
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	  <del>227°C (440,6°F) [Littérature hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, &lt; 2% aromates]</del>						
<b>Température de décomposition</b>	  <del>Non applicable.</del>						
<b>pH</b>	: Non applicable.						
<b>pH : Justification</b>	: Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).						
<b>Viscosité</b>	: Dynamique (température ambiante): 38 mPa·s [DIN 53211] Cinétique (température ambiante): 44 mm <sup>2</sup> /s [calculé.] Cinétique (40°C): >20,5 mm <sup>2</sup> /s						
<b>Solubilité(s)</b>	  <table border="1"><thead><tr><th>Support</th><th>Résultat</th></tr></thead><tbody><tr><td>l'eau froide</td><td>Non soluble</td></tr><tr><td>l'eau chaude</td><td>Non soluble</td></tr></tbody></table>	Support	Résultat	l'eau froide	Non soluble	l'eau chaude	Non soluble
Support	Résultat						
l'eau froide	Non soluble						
l'eau chaude	Non soluble						
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Non disponible.						
<b>Miscible à l'eau</b>	: Non.						
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	: Non applicable.						

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<b>Pression de vapeur</b>	: 0,051 kPa (0,38 mm Hg) [Littérature hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo- alkanes, < 2% aromates]
<b>Taux d'évaporation</b>	: Non disponible.
<b>Densité relative</b>	: Non disponible.
<b>Masse volumique</b>	: 0,85 à 0,89 g/cm³ [20°C (68°F)] [DIN 53217]
<b>Densité de vapeur</b>	: >1 [Air = 1]
<b>Propriétés explosives</b>	: Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	: Non disponible.
<b>Caractéristiques particulières</b>	
<b>Taille des particules moyenne</b>	: Non applicable.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	: Le produit est stable.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	: Aucune donnée spécifique.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Résultat</b>	<b>Valeur</b>
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo- alkanes, < 2% aromates	<b>Rat - Voie orale - DL50</b>	>6312 mg/kg
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo- alkanes, < 2% aromates	<b>Lapin - Voie cutanée - DL50</b>	>5000 mg/kg
alcool benzylique	<b>Lapin - Voie cutanée - DL50</b>	>5000 mg/kg
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	<b>Rat - Voie orale - DL50</b>	>5000 mg/m³ [4 heures]
anhydride maléique	<b>Rat - Voie orale - DL50</b>	1660 mg/kg
	<b>Lapin - Voie cutanée - DL50</b>	2000 mg/kg
	<b>Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs</b>	4,178 mg/l [4 heures]
	<b>Rat - Inhalation - CL50 Poussière et brouillards</b>	
	<b>Rat - Voie cutanée - DL50</b>	9500 mg/kg
	<b>Rat - Voie orale - DL50</b>	400 mg/kg

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

	Lapin - Voie cutanée - DL50	2620 mg/kg
--	-----------------------------	------------

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
alcool benzylique (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol anhydride maléique	1200 N/A 400	N/A 9500 2620	N/A N/A N/A	N/A N/A N/A	4,178 N/A N/A

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit/composant	Résultat	Exposition	Observation
alcool benzylique (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Cochon - Peau - Irritant moyen  Lapin - Peau - Faiblement irritant	Quantité/concentration appliquée: 100 %  Quantité/concentration appliquée: 500 mg	- -

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Nom des composants

alcool benzylique  
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

### Conclusion/Résumé

Légèrement irritant pour la peau.  
Non irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit/composant	Résultat	Exposition	Observation
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Lapin - Yeux - Opacité de la cornée	-	-
alcool benzylique	Lapin - Yeux - Irritant	-	-
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Humain - Yeux - Faiblement irritant  Lapin - Yeux - Faiblement irritant	Quantité/concentration appliquée: 8 mg  Quantité/concentration appliquée: 500 mg	-
anhydride maléique	Lapin - Yeux - Irritant puissant	Quantité/concentration appliquée: 1 %	-

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Nom des composants

alcool benzylique  
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

### Conclusion/Résumé

Légèrement irritant pour les yeux.  
Non irritant pour les yeux.

### Corrosion/irritation respiratoire

Date d'édition/Date de révision	: 6/01/2026	Date de la précédente édition	: 4/07/2025	Version : 6	15/25
---------------------------------	-------------	-------------------------------	-------------	-------------	-------

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Nom des composants**

alcool benzylique

**Conclusion/Résumé**

Peut irriter les voies respiratoires.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Espèces - Voie d'exposition</b>	<b>Résultat</b>
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Lapin - peau	<u>Résultat:</u> Non sensibilisant
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	cobaye - peau	<u>Résultat:</u> Non sensibilisant

**Peau**

**Conclusion/Résumé [Produit]** : Peut provoquer une allergie cutanée.

**Nom des composants**

alcool benzylique

(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol

**Conclusion/Résumé**

Non sensibilisant pour la peau.

Non sensibilisant pour la peau.

**Respiratoire**

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité des cellules germinales

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Espèces - Voie d'exposition</b>	<b>Résultat</b>
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	In vivo - Bactéries	<u>Résultat:</u> Négatif
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Bactéries	<u>Résultat:</u> Négatif

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Cancérogénicité

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Espèces - Voie d'exposition</b>	<b>Résultat</b>
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Rat - Voie orale - TD	<u>Résultat:</u> Négatif
alcool benzylique	Rat - Voie orale - TD	<u>Résultat:</u> Négatif

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité pour la reproduction

<b>Nom du produit/composant</b>	<b>Espèces - Voie d'exposition</b>	<b>Dosage - Exposition</b>	<b>Effets</b>
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Rat - Voie orale	-	<u>Effets sur la fertilité:</u> Négatif

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Nom du produit/composant**

anhydride maléique

**Résultat**

STOT RE 1, H372 (inhalation)

### Danger par aspiration

**Nom du produit/composant**

hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates

**Résultat**

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates

DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

### Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

**Contact avec la peau**

: Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Ingestion**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux**

: Aucune donnée spécifique.

**Inhalation**

: Aucune donnée spécifique.

**Contact avec la peau**

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur  
sécheresse  
gerçure

**Ingestion**

: Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats**

: Non disponible.

**Effets potentiels différés**

: Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats**

: Non disponible.

**Effets potentiels différés**

: Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Généralités**

: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

Conclusion/Résumé [Produit]	:  Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.
-----------------------------	--

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	<b>Aiguë - CE10</b> >1000 mg/l [48 heures]	Daphnie spec. - Daphnie spec.
	<b>Aiguë - CI10</b> >1000 mg/l [72 heures]	Algues
	<b>Aiguë - LOAEL</b> >1000 mg/l [96 heures]	Poisson - Truite arc-en-ciel (oncorhynchus mykiss)
	<b>Aiguë - CL50 - Eau douce</b> 2200 µg/l [4 jours]	Poisson - Bluegill
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	<b>Aiguë - CL50</b> >1000 mg/l [4 heures]	Poisson
	<b>Aiguë - CE50</b> >1000 mg/l [4 heures]	Daphnie spec.
	<b>Aiguë - CI50</b> >1000 mg/l [4 heures]	Algues
alcool benzylique	<b>Aiguë - CE50</b> 770 mg/l [72 heures]	Algues
	<b>Aiguë - CL50</b> 646 mg/l [48 heures]	Poisson
	<b>Aiguë - CL50 - Eau douce</b> 460 mg/l [96 heures]	Poisson - Fathead minnow - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)
	<b>Aiguë - NOEC</b> 310 mg/l [72 heures]	Algues
	<b>Aiguë - CL50 - Eau douce</b> 10 ppm [96 heures]	Poisson - Bluegill
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	<b>Aiguë - CE10</b> 4168 mg/l	Bactéries
	<b>Chronique - NOEC</b> 0,5 mg/l [22 jours]	Daphnie spec.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

anhydride maléique	Aiguë - CL50 - Eau douce 230 ppm [96 heures]	Poisson - Western mosquitofish - Adulte
--------------------	---	--

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	-	69% [28 jours] - Facilement
alcool benzylique	-	96% [21 jours] - Facilement
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	-	75% [28 jours] - Facilement
	-	93% [13 jours] - Facilement

**Conclusion/Résumé [Produit]** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Nom des composants

hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates  
alcool benzylique

### Conclusion/Résumé

Perte rapide par dégradation et vaporisation.

Facilement biodégradable

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	10 à 15 jours [Sol] [20 °C]	-	Facilement
hydrocarbures, C10-C13, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	<28 jours [Eau douce] [5 à 25 °C]	80%; <28 jour(s)	Facilement
alcool benzylique	-	-	Facilement
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	-	>50%; <1 jour(s)	Facilement

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
hydrocarbures, C11-C14, n-/ iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	3.5 à 4.7	130 à 150	Faible
alcool benzylique	0,87	-	Faible
(2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	0,004	<100	Faible
anhydride maléique	-2,78	-	Faible

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Coefficient de répartition sol/eau

**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) no 2020/878 - Belgique**

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
alcool benzyllique (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	1,1 -0,55	12,6442 0,28
anhydride maléique	1,1	11,4841

### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Nom du produit/composant	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
hydrocarbures, C11-C14, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non						
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non						
alcool benzyllique (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Non Non						
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényle) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)	Non						
anhydride maléique	Non						

**Mobilité** : Volatil.

**Conclusion/Résumé** : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PMT ou un vPvM.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydrocarbures, C11-C14, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non						
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non	Non	N/A	Non	Non	Non	N/A
alcool benzyllique (2-méthoxyméthyléthoxy) propanol	Non Non	N/A N/A	N/A Non	Non Non	N/A Non	N/A N/A	N/A Non
(Z) -, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényle) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11)	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A
anhydride maléique	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A

#### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hydrocarbures, C11-C14, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non						
hydrocarbures, C10-C13, n-/iso-/ cyclo-alkanes, < 2% aromates	Non						
alcool benzyllique (2-méthoxyméthyléthoxy)	Non Non						

**Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) no 2020/878 - Belgique**

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

propanol (Z)-, a .- (3-carboxy-1-oxo-2-propényl) -oméga-hydroxy-poly (oxy-1,2-éthanediyl) alkyl (C9-11) anhydride maléique	Non						
	Non						

**Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]** : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

**Conclusion/Résumé [Produit]** : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocrinianes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 08 00	huiles usagées non spécifiées ailleurs

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-	-

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

### Informations complémentaires ADR

### Informations complémentaires ADN

### Informations complémentaires IMDG

### Informations complémentaires IATA

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Nom du produit/composant	%	Désignation [Utilisation]
Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)	≥90	3

**Étiquetage** : Non applicable.

#### Microparticules de polymère synthétique - désignation 78

**Identité générique du ou des polymères** : Non applicable.

**Pourcentage total de microparticules de polymères synthétiques** : Non applicable.

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Autres Réglementations UE

**COV du produit prêt à l'emploi** : Non disponible.

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air**

**Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau**

**Précuseurs d'explosifs** : Non applicable.

### Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/CE)

Non inscrit.

### les polluants organiques persistants (850/2004/CE)

Non inscrit.

### Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

### Belgique

**Règlement relatif aux produits biocides** : Non applicable.

**Références** : Arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes et mutagènes au travail  
Décret royal 374/2001, protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail  
Décret royal 396/2006, qui établit les exigences minimales en matière de santé et de sécurité pour la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'amiante sur le lieu de travail.  
Arrêté royal de 17 mai 2007 modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, Moniteur Belge 2007-2327 de 7 juin 2007.  
Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) no 2020/878  
RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

### Réglementations Internationales

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Nom de la liste	Nom des composants	Statut
Non inscrit.		

**Code CN** : 3805 90 90 00

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### Liste d'inventaire

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).
Chine	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Union économique eurasiatique	: Inventaire de la Fédération de Russie: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Un composant au moins n'est pas répertorié. Inventaire du Japon (ISHL): Un composant au moins n'est pas répertorié.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Taïwan	: Un composant au moins n'est pas répertorié.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP N/A = Non disponible PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédictive sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH SGG = Groupe de séparation vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
---------------------------	--

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

#### Belgique

Texte intégral des mentions H abrégées	: H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--	--

Timberex Coloured (Medium-Dark Walnut)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
<u>Texte intégral des classifications [CLP/SGH]</u>	:
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Resp. Sens. 1	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B
STOT RE 1	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1

Date d'impression : 6/01/2026

Date d'édition/ Date de révision : 6/01/2026

Date de la précédente édition : 4/07/2025

Version : 6

### Avis au lecteur

**REMARQUE IMPORTANTE:** Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte. Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT:** les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.